



Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 76 a) de la liste préliminaire*

Les océans et le droit de la mer

Rapport sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer à sa quatorzième réunion

Lettre datée du 17 juillet 2013, adressée au Président de l'Assemblée générale par les coprésidents du Processus consultatif

En application de la résolution [67/78](#) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 2012, nous avons été nommés coprésidents de la quatorzième réunion du processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les travaux du Processus consultatif informel à sa quatorzième réunion, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 17 au 20 juin 2013. Notre résumé des débats, concernant en particulier le thème retenu, à savoir « Les effets de l'acidification des océans sur le milieu marin », constitue le document final de cette réunion.

Comme c'est l'usage, nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport du Processus consultatif comme document de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, au titre du point 76 a) de la liste préliminaire.

Les Coprésidents
(Signé) Milan Jaya **Meetarbhan**
Don **MacKay**

* [A/68/50](#).



Quatorzième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

(17-20 juin 2013)

Résumé des débats établi par les Coprésidents¹

1. Le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (le Processus consultatif) a tenu sa quatorzième réunion du 17 au 20 juin 2013 et, conformément à la résolution [67/78](#) de l'Assemblée générale, a consacré ses travaux aux effets de l'acidification des océans sur le milieu marin.
2. Ont participé à la réunion les représentants de 76 États, 13 organisations et autres organismes et entités intergouvernementaux et 8 organisations non gouvernementales².
3. Les participants à la réunion disposaient des documents suivants : a) Rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer ([A/68/71](#)); b) Organisation des travaux et ordre du jour provisoire annoté ([A/AC.259/L.14](#)).

Points 1 et 2 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

4. Les deux Coprésidents nommés par le Président de l'Assemblée générale, Don MacKay (Nouvelle-Zélande) et Milan Jaya Meetarbhan (Maurice), ont ouvert la réunion.
5. Patricia O'Brien, Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques, et Thomas Stelzer, Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales, ont fait des déclarations liminaires.
6. Les participants ont adopté l'ordre du jour annoté et approuvé le projet d'organisation des travaux.

Point 3 de l'ordre du jour

Échange de vues général

7. Un échange de vues général sur les effets de l'acidification des océans sur le milieu marin, tel qu'indiqué ci-dessous (par. 8 à 18), a eu lieu lors des séances plénières des 17 et 19 juin. Les paragraphes 19 à 62 ci-après rendent compte des débats dans les groupes de discussion sur le thème retenu.
8. Les délégations ont exprimé leur soutien indéfectible au Processus consultatif informel et souligné le caractère d'actualité et l'importance fondamentale du thème de la réunion. Elles se sont félicitées du rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, consacré au thème retenu pour la quatorzième réunion ([A/68/71](#)).

¹ Le présent résumé a été établi à des fins de référence uniquement et ne constitue pas un compte rendu des travaux.

² La liste des participants est disponible sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer à l'adresse : <http://www.un.org/French/Law/los/index.htm>.

9. Les délégations ont rappelé que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (la Convention) définissait le cadre juridique de l'ensemble des activités menées dans les océans et les mers, y compris celles ayant trait à la protection et à la préservation du milieu marin, ainsi qu'à l'acidification des océans. Elles ont souligné le rôle que jouait la Convention dans la gestion durable des océans et de leurs ressources. En ce qui concerne l'étude de l'acidification, elles ont mis en relief l'importance des dispositions de la Convention relatives à la recherche scientifique marine et au transfert de la technologie en la matière. L'acidification des océans étant la résultante de l'absorption de quantités croissantes de dioxyde de carbone (CO₂) par les océans, elles ont estimé que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto étaient également des instruments utiles à cet égard. On a de même fait remarquer le caractère pertinent de la Convention sur la diversité biologique, du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et de la Convention de Londres sur l'immersion des déchets et de son protocole. Les délégations ont insisté sur le fait que lors de la réunion, les débats ne devaient porter que sur les dimensions techniques et scientifiques de l'acidification des océans, les questions de politique générale ou de réglementation devant être laissées de côté.

10. On a rappelé le rôle essentiel que jouent les océans dans le cycle du carbone sur la Terre. On a constaté que l'absorption des émissions de CO₂ par les océans s'était traduite par une augmentation de l'acidité ou un pH (potentiel hydrogène) plus faible des océans à un rythme jamais vu en 30 millions d'années. Les délégations ont estimé que si l'acidification des océans et les changements climatiques étaient des phénomènes séparés, les niveaux accrus de CO₂ dans l'atmosphère contribuaient à ces deux phénomènes. On a fait observer à cet égard que tant que les niveaux de CO₂ continueraient d'augmenter, il en irait de même pour l'acidification des océans. On a noté avec inquiétude que les effets cumulés des changements climatiques et de l'acidification des océans risquaient de provoquer des changements dans le milieu marin à un rythme tel que ses écosystèmes et les espèces marines n'auraient pas le temps de s'y adapter.

11. Les délégations ont fait ressortir l'étendue des effets de l'acidification sur les océans et les organismes marins. Elles se sont dites conscientes que l'acidification des océans constituait une menace mondiale ayant des incidences directes sur d'importantes composantes du réseau trophique océanique, telles que les producteurs primaires (plancton), les récifs coralliens, les coquillages et les crustacés. On a souligné en particulier les incidences sur la capacité d'organismes marins de première importance à former leurs coques et les structures de leur squelette et à gérer les agressions physiologiques, parallèlement aux effets sur les organismes générateurs de récifs coralliens et aux conséquences qui en découlent sur le périmètre mondial net de ces récifs. On a noté que des espèces marines importantes pour les pêches de capture et la mariculture étaient également touchées, tout comme l'était la transmission du son dans les océans. Ces effets pourraient menacer les stocks de protéines et la sécurité alimentaire de millions de gens, ainsi que l'industrie de la pêche. Ils pourraient également être préjudiciables pour les structures sociales et culturelles. À cet égard, les délégations ont mis en évidence le fait que l'acidification des océans nuisait aux piliers social, économique et environnemental du développement durable.

12. Outre le risque de perte territoriale pour les îles composées de récifs coralliens, les délégations ont souligné que de tels effets révélaient que

l'acidification des océans constituait non seulement un problème pour le développement durable et le milieu marin, mais aussi une grave menace pour la survie de nombreux pays. Elles ont été nombreuses à constater que les effets de l'acidification des océans touchaient de manière disproportionnée les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les États côtiers en développement.

13. De nombreuses délégations ont rappelé que la connaissance des effets de l'acidification des océans était encore limitée. Celle-ci étant un domaine de recherche relativement nouveau, les délégations ont souligné la nécessité de procéder à des recherches additionnelles sur les effets du phénomène sur les écosystèmes marins, en vue notamment d'en évaluer les conséquences économiques et sociales, ainsi que de contribuer à l'élaboration de politiques en matière d'atténuation des effets et d'adaptation aux changements. De nombreuses délégations ont demandé l'application du paragraphe 166 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro en juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons », en particulier pour ce qui est de la nécessité d'appuyer la recherche scientifique marine et la surveillance de l'acidification des océans, notamment dans le cadre d'une coopération renforcée. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'améliorer l'information et les échanges de données. Plusieurs d'entre elles se sont notamment prononcées pour un réseau mondial d'observation de l'acidification des océans. On a également souligné la nécessité de mettre en place des procédures pratiques permettant de surveiller ce phénomène.

14. De nombreuses délégations ont fourni des informations sur leurs activités de recherche relatives à l'acidification des océans, notamment sur l'action menée pour en surveiller, évaluer et traiter les effets. On a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités permettant d'affermir et d'élargir les programmes de recherche, notamment grâce aux transferts de technologie et à des bourses de formation. Dans ce contexte, on a pris note de la création du Centre de coordination de l'action internationale relative à l'acidification des océans au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

15. S'agissant de l'atténuation de l'acidification des océans, les délégations ont souligné que la principale mesure en la matière était la réduction des émissions de CO₂. Plusieurs d'entre elles ont relevé les possibilités offertes par d'autres méthodes, telles que la capture et le stockage du carbone. En même temps, on a bien fait remarquer qu'il convenait d'être prudent et d'effectuer de nouvelles recherches, notamment sur les effets secondaires pernicioeux de telles méthodes. On a préconisé d'appliquer pleinement le principe de précaution en ce qui concerne la fertilisation des océans et la géo-ingénierie océanique qui, a-t-on estimé, pourraient provoquer plus de problèmes catastrophiques qu'elles n'en résoudraient. On a également souligné qu'il importait d'entretenir et de restaurer les puits de carbone, de réduire la demande énergétique et de développer les sources d'énergie renouvelables.

16. On a mis l'accent sur l'importance des mesures d'adaptation. Dans ce contexte, plusieurs délégations ont souligné la nécessité de réduire également les effets d'autres facteurs de stress sur le milieu marin, notamment la pollution, l'érosion côtière, les pratiques de pêche destructrices et la surpêche, afin d'améliorer la capacité de résistance des écosystèmes marins à l'acidification des océans. On a noté à cet égard l'importance d'outils tels que les évaluations d'impact écologique, les zones marines protégées et la planification spatiale marine, ainsi que

la nécessité d'améliorer la gestion des pêcheries. On a cependant fait observer que certaines pêches, notamment la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, pouvaient aggraver les effets de l'acidification des océans en agissant sur l'équilibre des écosystèmes, mais que les pêcheries subissaient également ces effets. De nombreuses délégations ont estimé que la création de zones marines protégées pourrait contribuer à renforcer la résilience des écosystèmes marins, notamment en luttant contre divers agresseurs environnementaux et leurs effets cumulés. On a fait observer que l'élaboration de stratégies d'adaptation posait un problème à certains États. À cet égard, on a aussi relevé la nécessité de renforcer les capacités en matière de gestion des écosystèmes.

17. Les délégations ont mis l'accent sur l'importance de la coopération et de la coordination internationales dans la lutte contre l'acidification des océans et ses effets sur le milieu marin, notamment dans le cadre des mécanismes existants tels que le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (le « Mécanisme de notification et d'évaluation »). On a estimé que des initiatives telles que le Projet international de coordination des données sur le carbone océanique étaient également utiles à cet égard. On a fait valoir que la coopération et la coordination internationales devraient être prioritaires pour éviter la concurrence entre différents projets et assurer la complémentarité. On a indiqué que des initiatives telles que le Mécanisme de notification et d'évaluation étaient une dimension importante de la coopération internationale et que de tels mécanismes devaient également prendre en compte les besoins et les préoccupations des pays en développement. On a fait ressortir les avantages de la coopération qui permet de fournir aux décideurs la meilleure information scientifique disponible sur les effets de l'acidification des océans. On a fait observer à cet égard qu'il convenait de procéder à un élargissement de la recherche, une gestion adaptée et des interventions ciblées de telle façon que ces éléments se renforcent mutuellement et répondent aux besoins. On a aussi noté que les travaux scientifiques devraient être organisés selon des modalités convenant aux décideurs.

Thème retenu : effets de l'acidification des océans sur le milieu marin

18. Conformément à l'ordre du jour annoté, les débats du groupe de discussion étaient structurés autour de trois axes : a) processus d'acidification des océans; b) effets de l'acidification des océans et activités entreprises aux niveaux mondial, régional et national pour y remédier; c) perspectives et défis liés à l'action menée pour remédier aux effets de l'acidification des océans sur le milieu marin, notamment dans le cadre d'une coopération accrue sur les plans scientifique et technique. Chacun de ces débats a commencé par des exposés des membres du groupe de discussion qui ont servi de point de départ à un échange de vues.

1. Processus d'acidification des océans; effets de l'acidification des océans et mesures actuellement prises aux niveaux mondial, régional et national pour y remédier

a) Exposés des experts

19. Lors du premier débat, Richard Feely (Laboratoire d'étude du milieu marin du Pacifique de la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis) a abordé l'aspect scientifique du processus d'acidification des océans. Il a montré

comment l'acidification était déjà en train de se produire, faisant observer qu'une augmentation très rapide des taux d'acidité était mesurable, lesquels seraient, d'ici à 2100, de 100 % à 150 % plus élevés par rapport à la période préindustrielle, si les émissions de CO₂ n'étaient pas réduites. Il a également souligné la vulnérabilité accrue de certaines régions, sous l'effet conjugué de multiples agresseurs environnementaux, notamment dans les régions arctiques, antarctiques et tropicales, ainsi que dans les régions côtières où les remontées d'eau exacerbent l'acidification.

20. Juying Wang (Centre national de surveillance de l'environnement de la Chine) a expliqué l'effet qu'aurait l'évolution de l'équilibre des carbonates océaniques sur les organismes calcifiants, et relevé que si le processus d'acidification des océans était un problème d'envergure mondiale, les zones côtières étaient particulièrement vulnérables à ses effets. Elle a présenté des études de cas d'acidification côtière et un aperçu des activités de recherche menées en Chine dans ce domaine. Elle a suggéré des questions à débattre, notamment : comment lancer l'observation de l'acidification des océans, en particulier dans les pays en développement; comment élaborer une méthodologie normalisée pour l'observation de l'acidification des océans et la recherche dans ce domaine et mettre en place des stations de collecte de séries chronologiques d'observations; la relation entre l'acidification des océans et l'acidification côtière; les effets de l'acidification sur l'aquaculture.

21. Lors du deuxième débat, Carol Turley (Laboratoire de biologie marine de Plymouth au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande) a présenté des variations alarmantes de la composition chimique des océans fondées sur les prévisions pour les prochaines décennies. Elle a fait observer que ces changements se produisaient déjà, avec des effets néfastes sur l'aquaculture industrielle et sur la faune naturelle, notamment sur des organismes indispensables pour les réseaux trophiques marins. Ils causeront des pertes parmi des espèces importantes des eaux polaires aux eaux tropicales, altérant ainsi les écosystèmes pélagiques et benthiques et les réseaux trophiques qu'ils entretiennent. M^{me} Turley a également fait observer qu'il était difficile de prévoir avec certitude la complexité des écosystèmes et réseaux trophiques océaniques de l'avenir.

22. Yoshihisa Shirayama (Organisme pour les sciences et technologies géologiques et océanographiques du Japon) a exposé les résultats d'expériences menées sur le long terme en vue d'évaluer les effets futurs de l'acidification océanique sur les organismes marins. Il a présenté les prévisions concernant la répartition future des coraux et son importance pour repérer les zones sensibles du point de vue écologique ou biologique et créer des aires marines protégées.

23. Nathalie Jeanne-Marie Hilmi (Centre scientifique de Monaco) a présenté les résultats de deux ateliers interdisciplinaires internationaux sur l'aspect économique de l'acidification des océans et ses effets sur la pêche et l'aquaculture et les recommandations issues de ces ateliers. Elle a souligné certaines conclusions, notant que la connaissance des effets de l'acidification des océans, en particulier sur la pêche, était encore insuffisante et qu'il fallait par conséquent poursuivre la recherche dans ce domaine.

24. Carol Turley, intervenant au nom de Cliff Law de l'Institut national de la recherche en sciences des eaux et de l'atmosphère de Nouvelle-Zélande, a présenté des séries chronologiques de données illustrant l'acidification présente et future dans la région du Pacifique du Sud-Ouest. Elle a mis en évidence des considérations relatives aux effets possibles de l'augmentation du taux de dioxyde de carbone

dissous et de la désaturation en carbonate sur les écosystèmes marins et les services qu'ils fournissent, notamment les effets de l'acidification des océans sur les écosystèmes et les invertébrés de la zone pélagique de surface, ainsi que sur les coraux d'eau froide.

25. Bill Dewey (Taylor Shellfish Farms) a déclaré que l'importante baisse ayant frappé la production de larves d'huîtres dans une grande éclosure de coquillages de la côte ouest des États-Unis d'Amérique illustre les conséquences des changements de la composition chimique de l'eau de mer causés par l'acidification. Il a décrit les mesures prises pour remédier à la baisse de la production grâce notamment à des systèmes de surveillance en temps réel et de traitement de l'eau de mer visant à influencer la composition chimique.

26. Yimnang Golbuu (Centre international des récifs coralliens des Palaos) a parlé de l'importance des récifs coralliens pour les Palaos et d'autres États côtiers. Appelant l'attention sur certains récifs des Palaos qui semblaient mieux résister à des températures et à une acidité élevées, il a fait valoir la nécessité de poursuivre les recherches en vue de mieux comprendre la nature et la résistance de ces habitats spéciaux. L'intervenant a souligné qu'il importait de créer un réseau d'aires marines protégées visant à préserver ces sites résilients.

27. Robert B. Dunbar (Université Stanford) s'est penché sur la question de l'interdépendance entre la subsistance économique de nombreux petits États insulaires en développement et la santé des récifs coralliens. Il a proposé des moyens de lutter contre les conséquences de l'acidification des océans en réduisant les effets cumulatifs d'agresseurs environnementaux multiples.

b) Discussions de groupe

28. L'urgence de la nécessité de réduire les émissions de CO₂ afin d'atténuer efficacement l'acidification des océans à long terme a été mise en avant. Un intervenant a fait observer que si l'on considérait que le seuil critique auquel l'acidification produisait ses effets était la profondeur, appelée horizon de saturation, au-dessus de laquelle la calcification pouvait se produire et au-dessous de laquelle les carbonates se dissolvaient, les effets commenceraient à se faire sentir avant que ce seuil ne soit atteint. On a également fait observer que les taux d'acidité de l'océan ne restaient pas constants, mais changeaient de façon cyclique et saisonnière et que certaines zones maritimes, comme les régions polaires ou côtières, seraient davantage affectées par l'acidification à court terme en raison de leurs caractéristiques particulières.

29. Les délégations ont fait part de leurs préoccupations concernant les effets possibles de l'acidification sur l'environnement marin, ainsi que sur les communautés et les industries qui en dépendent.

30. Un intervenant a fait observer qu'il y avait déjà eu, par le passé, des épisodes de taux élevés d'acidification des océans causés par l'activité volcanique, ce qui avait entraîné la disparition de nombreuses espèces, mais que ce phénomène s'était produit sur des périodes plus longues. En effet, la rapidité et l'envergure des variations actuelles du taux d'acidité n'ont pas connu de précédent en 60 millions, voire 300 millions d'années.

31. L'acidification des océans a suscité des préoccupations en raison de ses effets sur les coraux d'eau chaude et d'eau froide. Selon un intervenant, il était nécessaire

de poursuivre les recherches afin de comprendre pleinement pourquoi certaines espèces de coraux résistaient au blanchiment (causé par le réchauffement). À cet égard, on ne savait pas dans quelle mesure la résistance accrue de ces espèces tenait à des causes génétiques. Selon un intervenant, la résistance relative de certaines variétés d'algues en symbiose avec certains types de coraux pouvaient y contribuer. Un autre intervenant a fait observer que la compréhension des origines de la résistance était particulièrement importante pour de nombreux petits États insulaires en développement, notamment du fait que les coraux sains atténuaient les effets de l'élévation du niveau de la mer. Selon un commentaire, des preuves scientifiques écrasantes indiquaient que la zone de l'océan capable d'accueillir des coraux sains (en eaux tropicales ou froides) allait se réduire considérablement pendant les décennies à venir, en dépit des espoirs que suscitait la résistance de certaines espèces.

32. L'acidification des océans a également suscité des préoccupations en raison de ses effets possibles sur l'absorption du son et de leurs conséquences sur les mammifères marins. Un intervenant a fait remarquer, à cet égard, que la vitesse du son était affectée et que cela pouvait nuire à la capacité de certaines espèces de localiser, par exemple, la nourriture et les partenaires d'accouplement. Un autre intervenant a ajouté que la transmission des basses fréquences serait plus touchée, ce qui laissait présager des effets possibles sur les grands mammifères marins, comme les baleines et autres cétacés.

33. S'agissant des effets socioéconomiques de l'acidification des océans sur les communautés dépendantes des récifs coralliens, des intervenants ont fait observer que ces écosystèmes représentaient des sources de revenu et des moyens de subsistance importants dans les secteurs de la pêche, de l'aquaculture industrielle, du tourisme et des loisirs. Ils jouaient également un rôle fondamental pour la protection des littoraux et avaient notamment une valeur sociale et culturelle importante pour les communautés insulaires. Cependant selon certains avis, le tourisme risquait au contraire de contribuer aux émissions de CO₂ et d'aggraver ainsi l'acidification des océans.

34. La sensibilité particulière des petits États insulaires en développement aux effets de l'acidification était sous-estimée. On a fait observer que le bien-être économique, social et culturel de ces États dépendait des récifs coralliens qui représentaient un tiers de leur superficie.

35. Compte tenu de l'importance des effets environnementaux, sociaux et économiques de l'acidification sur le milieu marin, il a été proposé d'inclure cette question dans les objectifs de développement durable relatifs aux océans.

36. Des mesures visant à améliorer la capacité du milieu marin de résister aux effets nocifs de l'acidification des océans ont été examinées. On a fait observer que la seule mesure d'atténuation efficace à long terme au niveau mondial serait de réduire les émissions de CO₂. Un intervenant a fait remarquer qu'étant donné la lenteur de circulation de l'eau entre le niveau supérieur de l'océan, où le CO₂ était absorbé, et le fond de l'océan, où le CO₂ pourrait être tamponné et les effets de l'acidification pourraient être neutralisés, l'augmentation du taux de CO₂ dans l'atmosphère rallongeait sensiblement la durée de régénération. Toutefois, une diminution importante des émissions de carbone pourrait réduire sensiblement les effets de l'acidification et raccourcir la durée de régénération de dizaines ou centaines de milliers d'années à des centaines d'années. D'après un autre

intervenant, si les plans de réglementation stricte envisagés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat étaient respectés, certaines espèces de coraux d'Asie pourraient survivre aux taux d'acidification indiqués dans les prévisions.

37. Certains intervenants ont souligné qu'il faudrait prendre des mesures pour réduire les effets d'autres agresseurs des écosystèmes marins vulnérables et pour renforcer la résistance des organismes et communautés menacés. La gestion des agresseurs cumulés au niveau local et le partage d'informations et de savoir-faire entre parties prenantes ont été perçus comme des moyens valables de lutter contre les effets nocifs de l'acidification des océans. Certains intervenants ont également souligné la possibilité de renforcer l'exploitation d'espèces plus résistantes à l'acidification.

38. Un intervenant a fait observer que l'envergure de la protection nécessaire dans les aires marines protégées afin de remédier efficacement aux effets de l'acidification pourrait varier selon les circonstances. Toutefois, l'objectif devait être de réduire les effets des facteurs de stress, comme la pêche, le tourisme, la pollution et autres activités à effets nocifs. Des intervenants ont également fait remarquer que la création d'aires marines protégées devrait être faite en tenant compte des effets prévus de l'acidification future sur différentes régions ou des écosystèmes particuliers. À cet égard, il a été relevé que les zones à monts sous-marins seraient plus susceptibles de demeurer au-dessus de l'horizon de saturation et pourraient donc être moins affectées par l'acidification.

39. Un intervenant a fait valoir qu'en disposant d'informations scientifiques actuelles, des mesures d'adaptation plus efficaces pourraient être mises en place dans l'aquaculture industrielle. Les méthodes utilisées dans le nord-ouest des États-Unis d'Amérique pour adapter l'ostréiculture à l'augmentation de l'acidification des océans grâce à la surveillance et à la gestion adaptative ont été présentées comme exemple valable pour d'autres industries similaires dans d'autres pays. Un intervenant a cependant fait valoir que la réussite de ces méthodes dépendait de la capacité de surveiller et de contrôler efficacement la composition de l'eau dans un environnement confiné, lesquelles pourraient perdre leur efficacité à mesure que l'acidification progressait.

40. On a fait observer que compte tenu du caractère mondial du problème, il était nécessaire de mener une action coordonnée aux niveaux mondial, régional, national et local visant à réduire les effets de l'acidification des océans.

41. Au sujet de la recherche, un intervenant a fait observer que des lacunes considérables demeuraient encore dans les connaissances, en dépit de l'accroissement des recherches effectuées ces dernières années, et qu'il était particulièrement nécessaire de mener des études de long terme. Des informations ont été fournies sur l'existence d'une base de données relative aux zones marines naturellement acides.

42. La façon dont les priorités devaient être établies dans le domaine de la recherche a été examinée. À cet égard, un intervenant a fait valoir que chaque État pourrait avoir des priorités différentes en fonction de sa situation particulière. Ainsi, pour certains États, les domaines principaux de recherche future pourraient porter sur l'acidification des eaux froides, l'effet d'accélération que la fonte de la calotte polaire pourrait avoir éventuellement sur l'acidification et la façon dont les

écosystèmes et les populations étaient touchés dans la durée. Les effets nocifs de l'acidification des océans sur l'aquaculture devraient également être étudiés en vue de garantir la sécurité alimentaire d'une population mondiale croissante.

43. En réponse à une question posée sur la validité des données scientifiques disponibles sur l'acidification des océans, certains intervenants ont souligné qu'il existait entre les scientifiques un consensus sur certains aspects, comme le fait que l'augmentation du CO₂ dans l'atmosphère modifiait la composition chimique des océans. Il y avait toutefois moins de certitudes concernant les effets de l'acidification sur les zones côtières et la haute mer, comme en témoignaient les disparités entre les observations et les modèles, tenant à la complexité de ces zones et aux variations de leur état. On a fait remarquer que les précédents historiques permettaient de tirer des conclusions importantes, de même que l'observation des zones de dégagement de CO₂ où l'activité volcanique entraînait la libération de CO₂ issu de sédiments sous-marins, créant ainsi un environnement au pH naturellement faible. Il était prévu que le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat comporte des informations supplémentaires sur la fiabilité de la recherche scientifique actuelle.

44. Un intervenant a fait remarquer qu'on savait peu de choses sur la façon dont l'acidification des océans allait affecter les migrations des espèces de poissons grands migrants, notamment parce que la capacité de suivre ces migrations dans la durée n'existait que depuis peu. Toutefois, étant vraisemblablement conditionnés par le milieu marin, les modes migratoires pourraient être touchés. Un autre intervenant a fait observer que les premières estimations relatives au déplacement de certaines espèces de poissons vers les eaux plus froides en réaction au réchauffement des océans devraient être réexaminées au vu de l'augmentation du taux d'acidité des eaux froides.

45. Des incertitudes demeuraient encore au sujet des effets de l'acidification sur certaines espèces. Par exemple, on ne savait pas si certaines espèces exposées à des taux d'acidité très variables seraient plus résistantes aux baisses de pH ou approchaient un seuil critique. Il a été observé que les poissons adultes étaient moins sensibles aux variations de pH que les larves et les juvéniles.

46. Certaines délégations ont souligné qu'il importait de renforcer les capacités au regard du caractère technique et spécialisé et du coût de la recherche nécessaire pour observer et surveiller l'acidification des océans et ses effets. Un intervenant a fait observer que si les capacités des différents pays, notamment des pays en développement, à mesurer et surveiller l'acidification étaient renforcées, ces phénomènes pourraient être mieux compris au niveau mondial comme au niveau local, ce qui permettrait aux décideurs d'être rapidement alertés des effets possibles sur les écosystèmes marins. À cet égard, il a été fait référence aux efforts visant à mettre en place un réseau mondial d'observation de l'acidification des océans. Un autre intervenant a souligné la nécessité d'encourager les partenariats entre les pays développés et les pays en développement pour aborder cette question. Le transfert des connaissances existantes vers les pays en développement a également été jugé important.

2. Perspectives et défis liés à l'action menée pour remédier aux effets de l'acidification des océans sur le milieu marin, notamment dans le cadre d'une coopération accrue sur les plans scientifique et technique

a) Exposés des experts

47. Lisa Suatoni (Natural Resources Defense Council) a proposé un panorama de l'action menée au niveau local et au niveau des écosystèmes pour limiter les effets de l'acidification des océans. Elle a souligné que si l'on ne peut étudier directement les effets de ce phénomène sur une espèce ou un écosystème, le fait de réduire les autres facteurs de stress, comme la pollution au nitrogène provoquée par les écoulements agricoles, la remise en suspension de sédiments par le chalutage et la pression de la pêche, permettrait de limiter les effets de l'acidification des océans sur les différents organismes. Pour conclure son exposé, elle a noté que de nombreuses stratégies d'adaptation exigeaient une augmentation des investissements dans les capacités scientifiques et souligné les avantages que présentait la création de zones marines protégées.

48. Michel Warnau [Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)], a présenté aux participants le Centre de coordination de l'action internationale relative à l'acidification des océans, qui dépend des Laboratoires de l'environnement marin de l'Agence. Il a indiqué que le Centre avait pour mission de faciliter, de promouvoir et de diffuser l'information sur les activités menées à l'échelon mondial pour lutter contre l'acidification des océans, en vue de créer une plateforme permettant de constituer un réseau d'observation international, de mener des expérimentations sur l'acidification des océans, de renforcer les capacités et de diffuser les données relatives à l'acidification des océans. Il a souligné que ce projet avait noué un partenariat efficace au niveau mondial avec d'autres grands projets nationaux et internationaux travaillant dans la recherche sur cette question.

49. Libby Jewett (National Oceanic and Atmospheric Administration) a présenté aux participants le Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans, un projet élaboré en étroite coopération avec le Centre de coordination de l'action internationale relative à l'acidification des océans et actuellement financé par des sources nationales et par l'intermédiaire de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de ses organes associés (Système mondial d'observation de l'océan et Projet international de coordination des données sur le carbone océanique). Elle a indiqué que le Réseau avait pour objectif de surveiller et d'observer l'évolution de la chimie océanique; de recenser les effets de l'acidification sur les espèces et les écosystèmes; d'élaborer des modèles permettant de prévoir ses effets futurs sur les écosystèmes et les populations; d'élaborer des stratégies d'adaptation. Elle a souligné qu'il fallait établir de nouveaux sites d'observation en Afrique du Sud-Ouest, en Afrique du Nord-Ouest, dans l'océan Indien et dans le Triangle du Corail, et noté que les zones proches des côtes nécessiteraient une couverture spatiale et temporelle des observations plus importante que les zones situées en haute mer.

50. Ilana Wainer (Département d'océanographie physique de l'Institut océanographique de l'Université de São Paulo) a exposé dans les grandes lignes les principes scientifiques du phénomène de l'acidification des océans. Elle a présenté les mesures prises au Brésil pour rendre les milieux marins sains plus résilients, accroître et renforcer les ressources humaines, améliorer le système de surveillance des côtes et renforcer la coordination des activités de recherche et les moyens qui

leur sont consacrés. Elle a indiqué que les pays en développement avaient des besoins particuliers, tels que le développement et le renforcement de leurs ressources humaines, la fourniture de données chiffrées et d'outils aux décideurs politiques et économiques, l'amélioration de la coordination et l'approfondissement des partenariats, et la sensibilisation du public.

51. Germain Michel Ranjoanina, Ministre des affaires étrangères de Madagascar, a abordé la question des mesures visant à lutter contre l'acidification des océans d'un point de vue africain. Il a dit que les pays africains étaient aux prises avec de grandes difficultés. Il a insisté sur la nécessité d'effectuer un travail de sensibilisation, d'installer des stations de surveillance et de contrôle dans les zones côtières, de renforcer les capacités et de développer les institutions au niveau national.

b) Discussions de groupe

52. Les participants ont envisagé des moyens de lutter contre l'acidification des océans, en tenant compte des limites imposées par la faiblesse des capacités nationales et des lacunes dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention relatives au transfert de techniques marines. À cet égard, certaines délégations ont manifesté leur intérêt pour ces transferts et les possibilités de renforcement des capacités offertes par le Centre de coordination de l'action internationale relative à l'acidification des océans. Il a été signalé qu'aussi bien ce dernier que le Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans encourageaient l'ensemble des États et entités à participer pleinement à leurs activités. Les États se trouvant dans les zones considérées comme les plus vulnérables à l'acidification des océans étaient tout particulièrement invités à tirer parti des programmes de renforcement des capacités proposés par les deux entités.

53. Il a également été indiqué que dans le cadre de la lutte contre l'acidification des océans, le manque de moyens pouvait être compensé par la réduction des autres facteurs de stress, afin d'améliorer la santé et la résilience des écosystèmes face à ce phénomène.

54. Étant donné la diversité des mesures d'adaptation prises par les États pour lutter contre l'acidification des océans, il a été souligné qu'il serait utile, notamment pour les pays en développement, d'établir des lignes directrices applicables à tous. Des éclaircissements ont été demandés sur le rôle que les zones marines protégées dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale pouvaient jouer en matière d'évaluation ou d'atténuation des effets de l'acidification des océans. En réponse à cette question, certains experts ont fait valoir qu'à l'instar des zones situées dans les limites de la juridiction nationale, elles permettraient de protéger de façon globale les écosystèmes marins des menaces actuelles et futures, notamment en éliminant ou en réduisant les facteurs de stress locaux de manière à améliorer la santé des écosystèmes et à renforcer leur résilience face à l'acidification.

55. Suite à des questions sur la façon dont le Centre de coordination de l'action internationale relative à l'acidification des océans comptait élargir sa composition et sur la façon dont il fallait s'y prendre pour rejoindre ou appuyer l'initiative, un expert a expliqué que la création du Centre était une initiative venue d'États membres de l'AIEA mais que tout État pouvait participer à ses activités. On pouvait en appuyer l'action en faisant des contributions directes ou en nature à l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques. L'échange de données avec le Centre était également encouragé.

56. Il a été précisé que si les activités du Centre n'étaient pas spécialement axées sur la question des pêches, le deuxième atelier international sur l'économie de l'acidification des océans, coorganisé en novembre 2012 par l'AIEA et le Centre scientifique de Monaco, avec la participation de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, avait néanmoins été consacré aux effets de l'acidification des océans sur la pêche et l'aquaculture et à leurs conséquences économiques.

57. En ce qui concerne la participation aux activités du Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans, un expert a noté que le travail de sensibilisation à ce sujet progressait, notamment grâce à l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités. Certains experts ont insisté sur le fait qu'il fallait travailler en étroite coordination avec les autres initiatives afin d'éviter les doublons. À cet égard, il a été souligné qu'il existait déjà une coopération solide entre le Réseau et d'autres systèmes d'observation, notamment le Système mondial d'observation de l'océan, le Projet international de coordination des données sur le carbone océanique et le Groupe sur l'observation de la Terre, et que des représentants des deux premières entités avaient participé à la première réunion du Réseau.

58. Certaines délégations ont suggéré que le Centre et le Réseau s'appuient sur le travail réalisé dans le cadre du Mécanisme de notification et d'évaluation et y contribuent, ce travail étant plus représentatif des efforts consentis par les États et les organisations internationales; cela permettrait à l'Assemblée générale de jouer un rôle dans la lutte contre l'acidification des océans. De plus, cela permettrait de mieux mettre en valeur et de mieux appuyer ces initiatives. Par ailleurs, les lacunes ou chevauchements éventuels dans le travail des organisations intergouvernementales en ce qui concerne des questions, nouvelles ou anciennes, relatives au droit de la mer, étaient jugés assez préoccupants. À cet égard, il a été souligné que l'Assemblée générale s'attachait à coordonner, de manière équilibrée, l'action des gouvernements et des organismes spécialisés.

59. Certaines délégations ont souligné la nécessité de resserrer la coopération entre les institutions et organismes travaillant sur la question de l'acidification des océans, et entre les divers gouvernements. On s'est penché sur les principaux obstacles entravant la coopération internationale et sur les moyens de les surmonter. Certains experts ont en particulier fait observer qu'il existait de larges réseaux de coopération internationale, mais que la plus grande difficulté était de renforcer les capacités scientifiques dans les zones géographiques qui paraissaient les plus vulnérables face au phénomène de l'acidification. Un autre expert a noté qu'un accès réduit à l'information était un obstacle à la collaboration aussi bien à l'intérieur des États qu'entre eux.

60. On a souligné le consensus existant entre les scientifiques sur le fait que l'acidification des océans menace sérieusement la durabilité des écosystèmes marins, comme les récifs coralliens, ainsi que l'action concertée menée par les États en vue de la coordination des initiatives scientifiques et les progrès accomplis dans ce domaine, tant au niveau national que sur le plan multilatéral. D'aucuns ont estimé que le problème de l'acidification n'avait pas été suffisamment abordé du point de vue politique et que les décideurs n'avaient pas été suffisamment sensibilisés à cette question, ce qui constituait un obstacle de taille à la coopération internationale.

61. Un expert a fait remarquer que la coopération internationale était importante pour la collecte et la diffusion des données. Plusieurs bases de données avaient été

constituées et les informations disponibles devaient être synthétisées. La nécessité de mettre les données à la disposition du public a également été soulignée, de même que celle de recourir à une approche plus globale en matière de recherche scientifique sur les milieux marins. Il a également été mentionné qu'il importait de veiller à harmoniser les données et à recenser les méthodes utilisées pour les traiter et les interpréter.

62. Une autre experte a évoqué le cas de certaines zones de l'Atlantique Sud. Elle a indiqué que la mise en place d'un réseau de surveillance était prévue, mais que le projet en était encore à ses prémises, les propositions de financement étant encore à l'étude, et qu'il était donc crucial de nouer des liens avec d'autres réseaux. À cet égard, elle a mentionné que des scientifiques brésiliens cherchaient à nouer des contacts avec des scientifiques du monde entier dans le cadre d'un groupe de travail créé au sein du Comité scientifique pour les recherches océaniques.

Point 4 de l'ordre du jour **Coopération et coordination interinstitutionnelles**

63. Andrew Hudson, Coordonnateur du mécanisme de coordination interinstitutions pour les questions marines et côtières (ONU-Océans), a présenté les activités d'ONU-Océans et mis les participants à la réunion au fait des mesures prises par le mécanisme pour donner suite aux résolutions 66/231 et 67/78 de l'Assemblée générale. Il a à cet égard annoncé que, conformément au paragraphe 239 de la résolution 66/231, ONU-Océans avait élaboré un nouveau projet de mandat pour examen par l'Assemblée à sa soixante-septième session. Il a rappelé qu'au paragraphe 267 de sa résolution 67/78, l'Assemblée générale avait demandé à ONU-Océans de lui soumettre un projet de mandat révisé pour examen et approbation à sa soixante-huitième session. Dans ce contexte, ONU-Océans avait reçu un certain nombre de commentaires constructifs des États Membres, avec lesquels il avait tenu, en 2013, deux débats tout aussi constructifs pour échanger des vues sur diverses questions, dont le mandat d'ONU-Océans, sa structure et ses méthodes de travail. Par ailleurs, des informations ont été fournies aux participants concernant la dixième réunion d'ONU-Océans qui s'était tenue à la fin de l'Exposition universelle 2012 de Yeosu en République de Corée.

64. Plusieurs délégations ont ensemble remercié le Coordonnateur pour ces informations sur le travail d'ONU-Océans. Des participants ont souligné qu'il importait que cette entité continue à avoir pour priorité de veiller à la cohérence de l'action globale du système des Nations Unies, à l'exécution des mandats des organismes des Nations Unies et à l'application des résolutions de l'Assemblée générale et des textes issus de conférences pertinentes. De nombreuses délégations ont salué le travail accompli en vue de renforcer le rôle central, au sein d'ONU-Océans, de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques. Les délégations ont rappelé qu'il importait d'organiser des consultations ouvertes avec les États Membres, de veiller à la transparence du travail d'ONU-Océans et de réviser son mandat, conformément à la requête formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/78. Elles se sont engagées à continuer de travailler de façon constructive à l'élaboration du mandat, dont elles ont dit attendre avec impatience l'examen de la version révisée, prévu lors des consultations informelles qui auraient lieu ultérieurement au cours de l'année sur la résolution de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer.

65. M. Hudson a réaffirmé l'engagement pris par ONU-Océans de poursuivre la concertation entamée avec les États Membres en vue d'achever l'élaboration du projet de mandat et de le présenter officiellement à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

66. De nombreuses délégations partageaient dans l'ensemble la détermination du Secrétaire général à veiller à la conservation et à l'exploitation durable des océans et de leurs ressources. Cependant, elles ont également fait part de leur préoccupation concernant l'initiative du Secrétaire général baptisée « Le Pacte pour les océans : des océans en bonne santé pour un monde prospère » et la façon dont elle progressait, notamment pour ce qui est de l'élaboration du plan d'action. Elles ont estimé que cette initiative du Secrétaire général, qui visait à traiter les questions relatives aux océans et aux mers, ne tenait pas suffisamment compte des intérêts des États Membres et de l'équilibre fragile des droits, obligations et des intérêts de chacun. Elles avaient réitéré leurs réserves, en précisant les raisons, au sujet de cette initiative dans une lettre adressée au Secrétaire général en date du 14 mars 2013. Elles ont rappelé que dans sa résolution 67/78, l'Assemblée générale avait demandé au Secrétaire général de conduire régulièrement des consultations ouvertes avec les États Membres sur tous les aspects de cette initiative, demande qui pour certains n'avait pas encore été satisfaite. Des délégations ont également voulu avoir des précisions concernant la création d'un groupe consultatif, notamment sur les fonctions de celui-ci, sa composition et les critères présidant à la sélection de ses membres. De nombreuses délégations ont réaffirmé qu'elles n'étaient pas en mesure d'appuyer l'initiative dans son état actuel mais qu'elles étaient prêtes à travailler dans un esprit véritablement constructif afin de surmonter ces difficultés.

Point 5 de l'ordre du jour **Procédure pour la sélection des sujets et des experts invités,** **de façon à faciliter les travaux de l'Assemblée générale**

67. En présentant le point 5, les Coprésidents ont indiqué qu'il faisait suite au paragraphe 255 de la résolution 67/78 de l'Assemblée. Les délégations ont été invitées à exprimer leurs vues et à faire des propositions visant à définir une méthode transparente, objective et sans exclusive de sélection des sujets et des experts, afin de faciliter le travail de l'Assemblée générale pendant les consultations informelles qu'elle tient au sujet de sa résolution annuelle sur les océans et le droit de la mer. Aucune délégation n'a demandé la parole au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 6 de l'ordre du jour **Questions qui pourraient bénéficier de l'attention** **de l'Assemblée générale dans ses travaux futurs consacrés** **aux océans et au droit de la mer**

68. Les Coprésidents ont attiré l'attention sur la liste des diverses questions qui pourraient bénéficier de l'attention de l'Assemblée générale dans ses travaux futurs consacrés aux océans et au droit de la mer³.

³ Voir www.un.org/depts/los/consultative_process/ICP14_Presentations/Composite_List_of_Issues_2013.pdf.

69. Il a été proposé de faire de la question des exploitations potentielles et novatrices des ressources océaniques le thème central de la quinzième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, ce qui permettrait aux délégations de faire le point sur les dernières tendances relatives aux méthodes durables d'exploitation des océans, actuelles et nouvelles, et aux États Membres, et en particulier aux petits États insulaires en développement, d'acquérir des connaissances en la matière. En outre, le débat sur cette question pourrait alimenter les discussions lors de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement prévue en 2014.
